

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 22 mars 2024**

Date convocation : 18 mars 2024	<i>vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 9	
Votants : 10	Absent(e)s et représenté(e)s : Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 10	Excusé(e)s :
Contre : 0	Absent(e)s :
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Convention d'adhésion service de conseil en recrutement avec le Centre de Gestion de la Lozère pour un montant de 775 €. A cela s'ajoute la parution dans La Lozère Nouvelle pour un montant de 190 € HT (228 € TTC).

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'en raison de la nécessité de recruter un(e) nouveau/nouvelle Secrétaire Général(e) de Mairie, la commune fait appel au service de conseil en recrutement du Centre de Gestion de la Lozère pour un montant de 775 euros.

A cela s'ajoute la parution de l'offre d'emploi dans la Lozère Nouvelle pour un montant de 190 euros H.T. (228 euros TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour adhérer au service du Centre de Gestion de la Lozère pour un montant de 775 euros ainsi que pour la parution de l'offre d'emploi dans la Lozère Nouvelle pour un montant de 190 euros H.T. (228 euros TTC).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 28/03/2024

et publié ou notifié

Pour copie conforme.
Le Maire,



François Rouveyrol

Préfecture

Date de reception de l'AR: 28/03/2024

048-214800195-DE_028_2024-DE